

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire tenue ce **vingt-sixième jour de avril 2011 à 19h00**
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier, et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

11-04-130

Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la conception des plans, devis et surveillance de travaux pour les infrastructures de la nouvelle rue Simard – Adjudication de contrat

ATTENDU QU'un appel d'offres de services professionnels a été effectué conformément aux articles 573.1.0.1.1 et suivants de la loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un comité d'évaluation ainsi qu'une grille de pointage ont été établis par le directeur général;

ATTENDU le rapport déposé par le comité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la conception de plans, devis et la surveillance des travaux d'infrastructures de la nouvelle rue Simard à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Teknika HBA inc. pour le prix de 59 725,00 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt à être adopté pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

11-04-131

Inscription des membres du conseil à la formation obligatoire en éthique et déontologie offerte par l'UMQ

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'inscrire tous les membres du conseil à la formation obligatoire en éthique et déontologie pour tous les élus municipaux organisée et dispensée par l'Union des municipalités du Québec à divers endroits et dates au cours des prochaines semaines;

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette inscription,

notamment les tarifs d'inscriptions ainsi que les frais de déplacement y afférents.

ADOTPÉE

11-04-132 **Nomination d'un Directeur intérimaire des Travaux publics et de l'hygiène du milieu**

ATTENDU le départ à la retraite du directeur actuel, M. Bruno Vigneault;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'engager à titre de Directeur intérimaire des Travaux publics et de l'hygiène du milieu pour une période de six mois à partir du 1^{er} mai 2011, M. Dave Leclerc;

QUE ses conditions de travail soient celles fixées par le protocole de relation de travail entre la Ville de Princeville et son personnel cadre et que son salaire soit celui mentionné à ce protocole pour la classe 3, échelon 1 à l'année 2011;

La promotion de M. Leclerc à un poste non couvert par l'accréditation syndicale est soumise à l'article 17.05 de la convention collective de travail.

ADOPTÉE

11-04-133 **Versement de la commandite au Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville pour la saison 2010-2011**

ATTENDU l'entente intervenue avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la commandite pour la saison 2010-2011 prévue à l'entente pour un montant de 25 000,00 \$.

ADOPTÉE

11-04-134 **Annulation d'une partie des intérêts sur taxes dues de L. & L. s.e.n.c.**

ATTENDU QUE la compagnie L. & L. s.e.n.c. a un dossier de taxes dues en cours de procédure;

ATTENDU QU'un délai de 97 jours, dont ladite compagnie n'est pas responsable, a été subi avant qu'elle ne puisse prendre entente;

Sur une proposition du conseil Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder un crédit de 214,37 \$ sur les intérêts chargés dans le dossier de taxes dues par L. & L. s.e.n.c.

ADOPTÉ

11-04-135 **Levée de la séance extraordinaire**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire